

## UBS kids Cup dans les écoles - Dispositions concernant l'annonce des résultats et la protection des données

### Situation de départ:

L'UBS Kids Cup est une série nationale de compétitions qui administre une base de données sur les participants et leurs résultats. Ceci est nécessaire pour la publication centralisée des résultats obtenus et pour déterminer les meilleurs athlètes par canton et les inviter à la finale cantonale. Des données d'élèves qui ont participé à une compétition, dans le cadre de « UBS Kids Cup à l'école », sont un sujet particulièrement délicat. Pour cette raison nous avons élaboré, en collaboration avec l'office de sport de la ville de Zurich et le préposé de la protection des données de cette ville, des dispositions particulières pour les écoles qui participent à l'UBS Kids Cup.

### Dispositions particulières pour les écoles:

- Pour les écoles, l'annonce de données concernant les participants et leurs résultats est facultative. Pour profiter des prestations de l'UBS Kids Cup (mise à disposition de matériel, cadeaux pour les participants, bonus de participation), l'annonce des résultats n'est pas nécessaire. L'annonce, après la manifestation, du nombre de participants, est suffisante.
- Si les écoles veulent donner la possibilité à leurs élèves de se qualifier pour la finale cantonale (et plus tard pour la finale suisse), une annonce réduite des résultats et des données concernant les participants est nécessaire.

### Annonce des données concernant les résultats et les participants des écoles:

Si une école décide d'annoncer les résultats il faudra procéder comme suit:

- L'école ne fournit que les résultats des 5 meilleures élèves par année de naissance et par sexe.
- L'école fournit par élève : nom, prénom, année de naissance et son résultat.
- Si des données supplémentaires sont annoncées aux organisateurs de l'UBS Kids Cup, celles-ci ne seront pas importées dans la base de données et seront effacées de suite.
- Pour des enfants dont le domicile en Suisse ne devrait pas être connu (par exemple des sans papiers), l'école peut utiliser un nom fictif.

### Publication des données sur internet ([www.ubs-kidscup.ch](http://www.ubs-kidscup.ch)):

- Les résultats des manifestations dans le cadre des écoles ne seront pas publiés.
- Les résultats des élèves seront intégrés et publiés dans les listes des meilleures performances cantonales et nationales. Ceci permettra aux (meilleurs) élèves de comparer leur résultat avec les résultats des enfants du même âge de toute la Suisse. En même temps il sera possible de déterminer si, à la fin de la phase de qualification, un élève s'est qualifié pour la finale cantonale (top 25 ou top 35 par catégorie d'âge, selon le canton).
- Pour les manifestations dans le cadre des écoles, seules les informations suivantes seront publiées : nom, prénom, année de naissance, canton et résultats. Ni le nom de l'école, ni la date, ni le lieu de la manifestation seront publiés. Sur la base des données publiées, il sera impossible de tirer des renseignements sur le domicile ou le lieu de l'école d'un enfant.

### Qualification et participation à la finale cantonale:

- Si un élève se qualifie pour la finale cantonale, son école en sera informée. L'élève aura ensuite la possibilité de s'enregistrer en ligne pour la finale cantonale.
- Avec l'inscription pour la finale cantonale, tous les participants acceptent les conditions de participation valides pour l'UBS Kids Cup. Dès qu'un élève participe à une manifestation publique de l'UBS Kids Cup en dehors de l'école, des données supplémentaires seront publiées (particulièrement le domicile).

### Dispositions finales:

L'organisation de l'UBS Kids Cup assure l'information de ces dispositions au responsable de l'école concernée. De ce fait, lors de l'enregistrement « d'une UBS Kids Cup à l'école », chaque organisateur doit prendre connaissance et accepter ces dispositions. Dans le cas contraire, cet événement ne pourra pas être inscrit. De plus, avec l'envoi des résultats aux organisateurs, les écoles se déclarent d'accord avec la publication des données.